

Commune de VERS SUR SELLE  
Canton de Amiens 7  
Arrondissement d'Amiens  
80480 VERS SUR SELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE N°6 /2018

Le Maire de la commune de VERS SUR SELLE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1 relatifs à la police de la circulation.

Vu le Code de la route et le code pénal,

Considérant que les travaux de réfection de la chaussée du chemin de Clairly dans la section comprise entre le carrefour de la RD 138 jusqu'à la limite du territoire de Clairly Saulchoix une coupure de circulation.

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité publique.

### ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera interdite sur le chemin de Clairly, du mardi 18 au mercredi 19 Septembre 2018, dans la section entre la RD 138 et la limite du territoire de Clairly Saulchoix, le temps de la réfection de la chaussée.

Article 2 : La circulation sera déviée :

sens Vers sur Selle Clairly Saulchoix : par la RD 138 jusqu'à la gare de Bacouél puis par la RD 162 jusqu'au carrefour de la RD 1029 puis RD 1029 jusque Clairly Saulchoix

Sens Clairly Saulchoix Vers sur Selle : par la RD 1029 jusqu'au carrefour de la RD 162 jusque la gare de Bacouel puis la RD 138 jusqu'au carrefour avec la VC 4 de Clairly.

Article 2 : Une signalisation par panneaux sera mise en place par l'entreprise STAG de Villers Bretonneux

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Somme à Amiens,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme,
- Messieurs le Maires de Clairly Saulchoix et Creuse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-

Sauflieu.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 14 Septembre 2018

Le Maire, Edouard DUSSART

